

Nous lisons dans la correspondance anglaise de la Patrie :

« La baisse semble à l'état chronique. Elle s'attaque aux fonds anglais comme aux fonds étrangers, aux valeurs de crédit comme aux actions industrielles. Le découragement s'est encore accru cette semaine par la publicité donnée au rapport de la commission d'enquête du London Chatham and Dover rail way. Je vous ai mandé antérieurement que cette entreprise avait été mise en chancellerie, ses fonds et valeurs placés sous le sequestre, et son administration confiée à des hommes de loi nommés par la Cour. L'enquête a prouvé que le désordre, l'imprévoyance, la fraude et les dilapidations de tout genre étaient encore plus grands qu'on ne l'avait d'abord imaginé.

« Le Times flétrit ce matin, dans les termes les plus vifs, les auteurs de cet effroyable gâchis. En effet, sur un capital de 17 millions sterling (425 millions de fr.), la perte nette sera d'au moins 8 millions sterling ou 200 millions de francs. Le pis de tout cela c'est que l'on n'entrevoit aucun moyen de remédier au désastre, les actionnaires n'ayant aucune confiance dans la direction et se refusant à tout versement ultérieur. Parmi tous les scandales dont les Compagnies de chemins de fer se sont rendues coupables, il n'en est point de plus éhonté et de plus funeste dans ses conséquences. »

On écrit de Bruxelles : « Une brillante ovation a été faite aux gardes nationaux français dès leur arrivée sur le sol belge. Une députation de la garde de Bruxelles les attendait à Mons, et la garde civile de cette ville, rangée en bataille à la gare, a fait descendre nos compatriotes des voitures pour leur présenter le vin d'honneur.

« A Bruxelles, ils ont été reçus à la gare du Midi par une commission officielle, à la tête de laquelle se tenait M. Funck, échevin de la ville de Bruxelles et membre de la Chambre des représentants, qui a souhaité en ces termes la bienvenue aux gardes nationaux français :

« Messieurs, bien que la réception officielle des corps étrangers qui viennent prendre part à notre tir national ne doive avoir lieu que ce soir, nous avons voulu vous souhaiter la bienvenue dès votre arrivée. Nous remplissons cette mission avec d'autant plus de plaisir, que vous appartenez à un pays avec lequel la Belgique a toujours entretenu les relations les plus amicales. L'accueil sympathique qui vous sera fait au milieu de nous vous prouvera, Messieurs, que la nation belge tout entière partage nos sentiments affectueux pour un peuple ami qui si puissamment contribué à la conquête de notre indépendance nationale. »

« Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements de nos compatriotes, et M. le chef de bataillon Le Herpe, visiblement ému, y a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, Monsieur, des honneurs que vous venez de prononcer. Elles ne nous étonnent pas, car, depuis que nous avons mis le pied sur le sol belge, nous avons été l'objet de continuelles ovations. L'émotion que j'éprouve m'empêche de vous exprimer tout ce que je ressens. Je suis excessivement ému de toutes ces marques de bonne fraternité, et je ne manquerai pas d'en faire part à mes compatriotes. »

« L'entrée en ville du détachement français a été saluée par les acclamations d'une foule compacte qui s'entassait aux abords de la gare et dans toutes les rues que devait parcourir le cortège. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des impositions communales est en recouvrement et qu'il s'élève à la somme de soixante-six mille, deux cent cinquante-cinq francs, dix-neuf centimes. 66,255-19. Aucune pétition ne sera admise trois mois après la publication du rôle.

Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise.

Nonobstant toute réclamation, chaque contribuable doit payer la totalité de sa taxe dans les délais prescrits, sauf le remboursement, par la voie de la réimposition, des ordonnances de décharge ou réduction qu'il pourrait obtenir.

Tous fermiers ou locataires sont tenus de payer à l'acquit des propriétaires ou usufruitiers la contribution foncière pour les biens qu'ils auront pris à ferme ou à loyer.

Le contribuable a le droit de se faire représenter par le percepteur le rôle spécial dans lequel se trouve comprise la cotisation in-cessus, avec les détails de sa composition.

Roubaix, le 14 octobre 1866.

ERNOULT-BAYART.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Un récent arrêté de M. le Maire de Roubaix enjoint à tous les propriétaires dont les maisons n'ont de jour que d'un seul côté, de faire placer des tuyaux d'aération. Cette mesure, prise dans l'intérêt de la classe ouvrière, a été mise à exécution par quelques propriétaires et leur empressement a produit le meilleur effet. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ont complètement oublié de se conformer aux prescriptions municipales.

« Dans les circonstances où nous nous trouvons, il importe de signaler le fait à l'administration; j'ai la conviction qu'elle s'empressera d'y voir immédiatement.

« Je vous prie, Monsieur, de donner place dans votre journal à cette réclamation et d'agréer etc.

« Votre abonné,
MAYNAERT. »

Roubaix, 16 octobre 1866.

Nous avons reproduit dans notre numéro du 7 courant la lettre adressée par M. le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix à M. le Directeur Général des Postes.

Les plaintes exprimées dans cette lettre au sujet des retards considérables apportés dans la distribution du premier courrier doivent attirer l'attention sérieuse de la Direction des Postes.

On nous écrit pour réclamer encore contre cet état de choses si préjudiciable au commerce de notre ville.

Aujourd'hui même le courrier, à éprouvé un retard plus considérable; plusieurs maisons importantes n'ont reçu leurs lettres que vers dix heures.

Six facteurs sont chargés de faire la distribution en ville.

Un seul facteur doit parcourir toute la banlieue.

L'insuffisance du personnel est démontrée depuis longtemps déjà, il y a donc lieu d'espérer que la réclamation adressée à M. le Directeur Général des Postes sera prise en considération et qu'il y sera fait droit dans un bref délai.

L'administration des postes vient de prendre une décision importante, en vue de donner au public de nouvelles facilités pour l'expédition de ses correspondances.

A l'avenir les courriers-convoyeurs chargés d'accompagner les dépêches transportées par les trains poste seront autorisés à recevoir les lettres qui leur seraient présentées à la main dans les différents gares de leur parcours.

De plus, il sera établi, aux frais des communes qui en auront fait la demande, de nouvelles boîtes aux lettres dans les gares de chemin de fer; le relevé de ces boîtes sera effectué par les soins des courriers-convoyeurs, qui dirigeront eux-mêmes les correspondances sur leur destination.

SOUSCRIPTION

Ouverte au bureau du JOURNAL DE ROUBAIX pour les familles des victimes du choléra, à Wattrelos.

DOUZIÈME LISTE.

Un anonyme 100 fr.
Collectes diverses 200
P. H. C. 50

Montant des onze listes précédentes 14,980

Total fr. 15,330

M. le Préfet s'est rendu jeudi à Hallain et à Bondue, où sévit depuis quelque temps l'épidémie. Après avoir visité les hôpitaux et donné des encouragements aux malades, M. Sancier a parcouru les divers quartiers habités par la population ouvrière. Cette démarche, qui témoigne une fois de plus de la sollicitude de notre premier magistrat pour tous ses administrés, a produit la meilleure impression dans ces deux communes.

M. l'abbé Dhennel, vicaire de Saint-Joseph, à Tourcoing, est nommé à Haverskerque.

Les assurances sur la vie se sont, depuis plusieurs années déjà, implantées à Roubaix où elles ont rencontré de nombreuses et honorables adhésions.

Pouvait-il en être autrement? Dans une ville industrielle comme la nôtre, où l'intelligence et l'activité personnelles représentent un capital considérable, ces assurances sont forcément appelées à rendre d'inappréciables services.

Chefs de famille, négociants, commanditaires, créanciers ou débiteurs ne trouvent ils pas en effet dans les diverses combinaisons qui leur sont offertes la possibilité de créer, accroître ou sauvegarder leur patrimoine, une garantie hypothécaire pour les sommes confiées à autrui, un moyen de recouvrement ou libération incépérés.

L'attention publique a été appelée depuis quelque temps sur cette question, non-seulement par les cruels et terribles ravages de l'épidémie régnante, mais aussi par la mort d'un des honorables fabricants de notre ville, enlevé à Paris par le fléau, et qui avait eu, il y a peu d'années, l'heureuse pensée de contracter une assurance sur la vie.

LA NATIONALE à laquelle il s'était adressé, a, nous le savons, depuis plusieurs jours déjà, rempli d'une manière prompte et complète ses engagements et remis aux héritiers la somme de 50,000 fr. à laquelle ils avaient droit.

Ce n'est pas là d'ailleurs un fait isolé, et

toujours en semblables occasions les grandes et riches Compagnies qui s'occupent des assurances sur la vie ont eu à cœur de maintenir à cette institution les garanties de loyauté et de sécurité parfaites qu'elle doit présenter.

BACCALURÉAT ÈS-LETTRES.

La Faculté des Lettres ouvrira à Douai, le lundi 5 novembre 1866, sa première session d'examen de l'année scolaire 1866-1867. Les épreuves commenceront chaque jour à sept heures du matin.

Les candidats pourvus du diplôme de bacheliers-sciences n'auront point à subir d'examen sur la partie scientifique du programme. Les listes seront closes le 25 octobre.

Le train de Calais à Lille a été dimanche soir retardé de trois-quarts d'heure par suite d'un accident regrettable arrivé au chauffeur qui, descendant un moment de son poste à la station d'Eblinghem, a eu deux doigts de pied écrasés par l'une des roues de la machine.

Un médecin qui se trouvait dans le train lui a donné les premiers soins sur le quai; puis on a placé cet homme dans un des compartiments de première classe; arrivé à Hazebrouck, M. le chef de gare l'a fait diriger sur Lille.

Les voyageurs de ce convoi ont eu plus loin une autre émotion. De la station de Pérenchies, on entendait sonner le tocsin dans la direction de Lille. Au passage à niveau de St André, ils ont vu dans la direction de Marquette les flammes d'un assez violent incendie, sans pouvoir préciser ni le lieu du sinistre, ni ce qu'il détruisait.

Beaucoup de personnes se figurent que les boulangers ne sont pas tenus de donner le poids exact du pain qu'ils vendent, lorsque ce pain est qualifié pain de luxe ou de fantaisie.

C'est une erreur. Les pains de luxe, c'est-à-dire ceux dont la forme n'annonce pas un poids déterminé, étaient affranchis de la taxe même avant le décret qui a consacré la liberté de la boulangerie. Mais toute marchandise vendue au poids doit peser le poids annoncé: le pain ne saurait être excepté de cette disposition générale. Personne n'a le droit de vendre à faux poids, et les boulangers moins que personne.

Le tribunal de Beauvais vient d'appliquer ce principe. Son jugement est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de pain de luxe, et que les antécédents du prévenu étaient des plus favorables.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 14 octobre

Somme versées par 69 déposants dont 18 nouveaux 7,854
38 demandes en remboursement 8,829,87
Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Requillart-Desaint et Alfred Motte, directeurs.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Judi 18 octobre, à 7 heures

Billets et entrées de faveur généralement suspendus

Spectacle extraordinaire pour les adieux de Mlle DÉJAZET

Premier sujet des Théâtres du Palais-Royal et des Variétés

et de M. TOURTOIS

premier comique du Théâtre Déjazet.

Une seule représentation de :

VOLTAIRE EN VACANCES, comédie en deux actes mêlée de chant.

LA DOUAIRIÈRE de BRIONNE, comédie en un acte mêlée de chant.

LE CHEVALIER du GUEU.

FAITS DIVRES

EXÉCUTION DES QUATRE CONDAMNÉS DANS

L'AFFAIRE DU FODERIS-ARCA.

Le correspondant de Brest de la Gazette des Tribunaux lui transmet les détails suivants

« Dès que l'on avait connu à Brest, l'arrêt rejetant le pourvoi des condamnés contre le jugement du tribunal de révision de Toulon, une sorte d'anxiété s'était emparée de toute la population. On croyait peu à la possibilité d'une commutation, et, dans l'attente d'une exécution presque immédiate, une multitude, avide d'émotions, se rendait, chaque matin, à la place Fautras, où l'on supposait que serait dressé l'échafaud. — De leur côté, les condamnés bien que conservant encore le calme singulier qui ne les a jamais abandonnés depuis leur arrestation, commentaient à ne plus cacher une certaine préoccupation et demandaient parfois ce qui advenait de leur dernier pourvoi: en cassation.

« Oillac, dans un récent entretien avec le digne prêtre chargé du service religieux de la prison, disait: « Eh bien, M. l'aumônier, je crois que vous allez venir un de ces matins, me réveiller pour mon dernier quart! »

« Quant au Bas-Breton Thépaut, le plus froidement énergique de tous, il semblait s'inquiéter surtout du déshonneur que sa mort infamante pouvait faire rejaiillir sur sa famille. Son père et ses sœurs ayant

été autorisés à le visiter, il les avait embrassés avec une profonde émotion, et les avait suppliés de ne plus chercher à le voir, et de tâcher de ne jamais penser à lui. Lénard et Carbuccia ne montraient non plus aucune faiblesse, cependant, leur attitude et leur physionomie trahissaient un certain affaiblissement. — Enfin, dans la journée de jeudi, est arrivé à l'autorité maritime l'avis que les recours en grâce n'avaient pu être accueillis et que justice entière devait être faite. — Toutes les dispositions ont été prises sur l'ordre de M. le préfet maritime qui a fixé l'exécution au 11 octobre à six heures du matin. Elle a dû ensuite être remise à 6 heures 1/2. — En conséquence, ce matin, vers quatre heures, les condamnés ont été avertis, par qui de droit, que tout espoir était perdu pour eux en ce monde.

« Depuis hier soir, un incident remarqué par Thépaut avait forcé le concierge à prendre des mesures exceptionnelles. Voyant, vers sept heures, un piquet de troupes renforcer le poste de la prison, Thépaut s'était écrié: « Je vois bien ce que c'est, c'est notre dernière heure! » Et comme il semblait fort agité, on le soumit à une surveillance constante, ainsi que les trois autres.

« A quatre heures, en même temps que le commissaire des prisons et le gardien-chef, les quatre aumôniers, qui s'étaient spontanément offerts pour remplir la grande et pénible mission de soutenir jusqu'au bout le courage des condamnés, ont été introduits dans les cellules. Après une conférence d'une heure, tous sont montés à la chapelle où la messe a été dite, puis, Carbuccia, Thépaut et Lénard ont communiqué. — Peu après arrivaient les exécuteurs de Caen, d'Angers, de Rennes, accompagnés de leurs aides, pour procéder à la toilette, qui n'a duré que quelques instants; pendant ce temps, les condamnés paraissaient à peine émus. Ils étaient silencieux. Un seul mot a été dit par Carbuccia, au moment où l'on coupait le col de sa chemise de laine, il a fait à voix basse cette observation: « Couper ainsi une si belle chemise! »

« A 6 heures moins un quart, le funèbre cortège se mettait en route. Il était composé de la voiture dans laquelle les condamnés avaient pris place avec leurs confesseurs; à la portière de derrière, marchaient les exécuteurs. La marche était ouverte par une brigade de gendarmerie à cheval, puis, venaient la gendarmerie à pied, deux compagnies d'infanterie de marine formant la haie, et, terminant le cortège, une seconde brigade de gendarmerie à cheval. J'oubliais de mentionner qu'en sortant de la messe, Oillac et Thépaut avaient demandé du pain, de la viande et du vin qui leur avaient été servis. Ils avaient pu manger! Carbuccia et Lénard avaient seulement bu un quart de litre de vin.

« En montant en voiture, tous avaient remercié le gardien des bons soins qu'il avait eus pour eux pendant leur longue détention. — Pendant ce temps, de nombreux et forts détachements de troupes de toutes armes se rendaient sur la place Fautras et se formaient en carré autour de l'échafaud. Les troupes à cheval circulaient derrière les rangs, tenant la foule à distance suffisante. Plus de 30,000 personnes avaient pris place tant aux fenêtres que sur les talus et le chemin de route des remparts qui dominent cette immense place sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. — A 6 heures la voiture des condamnés est arrivée au pied de l'échafaud. Au même instant les tambours ont roulé et toutes les troupes ont porté les armes. Lénard est descendu le premier, la démarche ferme, la tête haute. Il s'est agenouillé sur la plate-forme, a été béni par le prêtre, s'est relevé sans aide, et s'est approché lui-même de la fatale planche. Une seconde après, un coup sourd et un long murmure dans la foule a indiqué que pour lui l'expiation était accomplie. — Puis est venu le tour de Thépaut, non moins ferme et non moins déterminé. Pas un muscle ne tressaillait sur son visage, et sur son cou robuste. — Puis, Carbuccia, froid et calme. — Et enfin Oillac, celui-ci monta en sautant les degrés de l'échafaud, mais sans forfanterie, comme les précédents, il s'agenouilla, fut béni et embrassé avec effusion par l'aumônier. Au moment où on le coucha sur la planche, il s'écria: Adieu, mes amis!

« En huit minutes, un siècle! Tout était terminé, et la foule, vivement impressionnée et silencieuse, se dispersait.

« Les corps, placés dans deux tombeaux, traînés par des infirmiers, ont été transportés immédiatement à l'amphithéâtre.

— On écrit de Port-au-Prince au Moniteur :

« Un nouveau désastre vient de frapper la ville de Port-au-Prince. Le 12 septembre à quatre heures du matin, la majeure partie du quartier qu'avaient épargné les derniers incendies a été anéantie par l'explosion de treize cents barils de poudre et d'une grande partie de cartouches, de bombes et grenades que contenait l'arsenal. Plusieurs maisons ont été incendiées, d'autres ont été renversées ou endommagées par des projectiles lancés à des distances considérables. Le consulat général de France, placé au bord de la mer, a été détruit de fond en comble. Au milieu du danger qu'il a personnellement couru, le consul général et chargé d'affaires, M. le comte Méjean, a montré un sang froid remarquable. Aidé de MM. Mustinot et Dumas, l'un chancelier du consulat général, l'autre commis dans la chancellerie, et avec les concours des équipages de trois navires de commerce français qui se trouvaient dans le port, il a réussi à retirer des décombres et à mettre en sûreté les archives de son poste.

« On compte une dizaine de morts et une trentaine de blessés. Le feu n'a été éteint que fort tard dans la journée. M. Morisset, lieutenant des pompiers de Paris, arrivé il y a deux mois à peine à Port-au-Prince pour y organiser un corps de pompiers, a rendu, en cette occasion, les plus grands services. On ignore encore la cause de ce désastre; il ne paraît pas, toutefois, qu'il y ait lieu de l'attribuer à la malveillance. »

— Une dépêche télégraphique de Douvres apprend que le navire anglais Star of Ceylon jaugeant 800 tonneaux, allant de Londres à Ceylan, avec un plein chargement de marchandises diverses, a été abordé par un steamer espagnol à hélice et a coulé bas dans les eaux de Douvres. Quinze hommes ont été noyés.

Le steamer espagnol a relâché à Douvres: il a subi de graves avaries.

— Le 12 octobre a eu lieu au Havre, dans une des salles de la préfecture, la vente des bois de l'ancien duché d'Aumale situés dans le département de la Seine Inférieure. Ces bois formaient 17 lots d'une contenance totale de 1201 hectares 58 ares. 43 lots ont été trouvés acquéreurs et ont produit un million 562,000 francs. Les quatre lots restant seront remis en adjudication dans les premiers jours de novembre.

— L'Almanach de la Musique nous donne l'intéressant chiffre des appointements des quatorze artistes les plus payés à l'Opéra, appointements que nous publions, du reste, sous toute réserve :

MM. Naudin	110,000
Faure	90,000
Gueymard	72,000
Villaret	45,000
Morère	40,000
Obin	38,000
Belval	38,000
Dumestre	36,000
Warrot	32,000
MM ^{mes} Gueymard	60,000
Sass	60,000
Battu	60,000
Salvioni	30,000
Fioratti	24,000

Total.... Fr. 735,000

— Si l'on en croit la lettre suivante adressée de Dublin au Times de Londres c'est un français qui aurait le premier inventé le télégraphe électrique.

Je viens de lire les Voyages d'Arthur Young en France, seconde édition, publiée en 1794, il y a soixante-douze ans et à la page 79, 4^{er} volume, je trouve les lignes suivantes :

« 16 octobre 1787. — Le soir, je suis allé chez M. Lomond, un ouvrier ingénieur et inventif qui a amélioré les machines à filer le coton. Il a fait une remarquable découverte en électricité. Vous écrivez deux ou trois mots sur un papier; il l'emporte avec lui dans une chambre, et tourne une machine renfermée dans une caisse cylindrique, au haut de laquelle est une petite boule de poix, en guise d'électromètre.

« Un fil métallique unit cette caisse avec un cylindre et un électromètre pareils, situés dans une autre partie éloignée de l'appartement, et la femme de Lomond, en observant les mouvements correspondants de la petite boule, écrit les mots qu'elle indique: d'où il suit que Lomond a inventé un alphabet par les mouvements. Comme la longueur du fil métallique ne fait aucune différence dans les effets produits, on pourrait ainsi entretenir une correspondance à une distance quelconque, par exemple en dedans et en dehors d'une ville assiégée. Quel que soit l'usage que l'on puisse faire, l'invention est magnifique. »

« Ces lignes d'Arthur Young, le correspondant irlandais du Times, de Londres, M. Bernard Burke, ajoute :

« N'est-il pas possible que le pauvre ouvrier français ait péri dans la Révolution, et sa puissante invention avec lui? »

— L'Europe raconte un trait de sotte du comte K... qu'on vient de conduire dans une maison de santé à Vienne :

« Il n'y a pas encore longtemps, le comte de K... voyageant pour son plaisir autant que pour le déplaisir de ceux qui le rencontraient, était descendu dans un des hôtels de Gmunden, ce ravissant petit endroit de la Haute-Autriche, où Frédéric Gossmann, aujourd'hui baron de Prokesh-Osten, fait si gracieusement l'hospitalité de sa charmante villa, au bord du lac. Le comte K... était depuis trois semaines à Gmunden, où il avait vécu princièrement, et la note se montait déjà à plusieurs centaines de florins, quand un beau matin il sortit pour ne plus reparaitre. Il était parti... on ne savait où.

« L'hôtelier songeait au moyen de rentrer en possession de l'argent qui lui devait le comte, argent que, du reste, il considérait déjà comme presque perdu, lorsqu'un jour il fit une découverte des plus curieuses, comme vous l'allez voir. En ôtant la nappe d'une table, il s'aperçut que cette table était littéralement couverte de banknotes, de 5 et de 10 florins. Il voulut prendre ces banknotes, mais impossible; au moyen de colle forte, elles étaient collées à la table, et tous les efforts faits pour les décoller furent vains. C'était le comte K... qui, dans sa folie, n'avait pas trouvé de meilleur moyen de régler sa note d'hôtel.

« L'hôtelier, désireux de recouvrer son argent, ne put faire autre chose que d'envoyer sa table à Vienne, à la banque nationale, qui s'empressa naturellement de lui rembourser la valeur des banknotes. »

— Un procès curieux vient de se juger dans la vallée de Munster, canton des Grisons.

Plusieurs frères et sœurs exploitaient en